

Projet de révision totale de l'ordonnance sur les guides de montagnes et les organisateurs d'autres activités à risque – procédure de consultation

Monsieur le conseiller fédéral,

Votre correspondance du 28 mars 2018 relative à la procédure de consultation susmentionnée nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention.

Nous approuvons les modifications proposées. Elles représentent, d'une part, un renforcement de la sécurité et, d'autre part, une simplification et une clarification administratives bienvenues, notamment dans l'émission des autorisations.

En vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de prendre position sur cet objet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 4 juillet 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND